

Initiatives ministérielles

d'innombrables vies en participant à la distribution de secours humanitaires et en prévenant des attaques plus massives contre les populations civiles.

En septembre 1991, le Canada a été le premier à demander au Conseil de sécurité de l'ONU d'intervenir. Depuis lors, le Canada a fourni l'un des plus importants contingents aux forces de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie. À l'instar du mandat des forces de l'ONU pendant le conflit, la mission des troupes canadiennes a changé en cours de route. Les fonctions de ces dernières sont passées des fonctions plus traditionnelles de maintien de la paix, comme la surveillance de cessez-le-feu, à des fonctions plus délicates, telles que l'établissement de ponts aériens humanitaires, la réfection d'écoles et l'appui aux travailleurs d'hôpitaux.

Le processus de paix entrant dans une nouvelle phase, les Forces canadiennes sont prêtes, s'il le faut, à servir de force de mise en oeuvre. Le plan de la force de mise en oeuvre prévoit le recours à un personnel de quelque 60 000 personnes. Ce plan couvre les aspects militaires de l'accord de paix négocié à Dayton. Il sera mis en oeuvre après l'adoption, par le Conseil de sécurité de l'ONU, d'une résolution autorisant la mission. Les objectifs de la force de mise en oeuvre sont les suivants:

Premièrement, veiller au respect des aspects militaires de l'accord de paix. Cela comprendrait, notamment, le retrait des troupes de leurs territoires respectifs, tels qu'énoncés dans l'accord, et l'établissement des lignes de démarcation convenues de ces forces.

Deuxièmement, créer des conditions sécuritaires pour le retrait des forces de l'ONU actuellement en place.

Troisièmement, créer des conditions sécuritaires pour la conduite d'autres tâches non militaires liées à l'accord de paix. L'ONU, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe compteront parmi les organismes qui se chargeront des fonctions civiles. Nos alliés de l'OTAN participeront, à l'exception de l'Islande, qui n'a pas de forces armées. Parmi les pays non membres de l'OTAN, 19, y compris la Russie, ont déclaré être disposés à contribuer.

Enfin, le plan prévoit le remplacement de la force de mise en oeuvre par une force composée de pays non membres de l'OTAN, après douze mois. Ce remplacement aurait lieu même si l'accord de paix n'a pas été pleinement mis en oeuvre. La population de l'ex-Yougoslavie considère l'accord de paix de Dayton comme une lueur d'espoir. La participation canadienne à la force de mise en oeuvre permettra à cette lueur d'espoir de briller.

• (1910)

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux que le débat ait été prolongé. S'il ne l'avait pas été, je n'aurais pu exprimer mon opinion sur cette question.

Baucoup de députés s'intéressent vivement à ce qui se passe en Bosnie, en Croatie et dans d'autres États de l'ex-Yougoslavie. Dans ma circonscription, bien des gens ont des parents qui ont participé à de nombreuses opérations de soutien des Nations Unies depuis le début du conflit. Dans la région de Dartmouth-Halifax, où se trouve la base de la marine canadienne sur la côte est, bien des gens ont servi à bord des navires qui ont offert un soutien logistique dans l'Adriatique. Bien des gens du Canada

atlantique ont aussi participé à de nombreuses missions en Bosnie.

Le député d'Athabasca expliquait tout à l'heure qu'il était peut-être dans une situation unique parce que son fils pourrait être au nombre des personnes appelées à servir. Sa situation est peut-être unique de ce point de vue, mais bon nombre d'entre nous, moi y compris, avons des parents qui sont dans les Forces canadiennes.

Mon frère Paul a participé, en tant que béret bleu, à une mission de paix sous la direction de l'ONU au Cambodge. C'était une mission très difficile. Il n'y avait pas de factions en guerre à ce moment-là, mais la situation politique était extrêmement instable dans ce pays. C'était difficile pour sa famille et pour sa fiancée de l'époque, mais il a servi fièrement en portant le béret bleu des Nations Unies et en tant que membre des Forces canadiennes.

Mon neveu, Neil Bernard MacKinnon, a participé à deux ou trois affectations en Bosnie. C'était un jeune homme au début de la vingtaine. Lorsqu'il nous rendait visite, mon père, qui a participé à la Seconde Guerre mondiale, disait que Neil Bernard avait, durant son aventure en Bosnie, connu la vie de tranchées plus que lui lors de la campagne d'Italie de la Seconde Guerre mondiale. Ce jeune homme a consacré sa vie au service des Forces canadiennes. C'est avec fierté qu'il a servi en Bosnie, dans un contexte très difficile. Le malheur, c'est qu'il a perdu la vie au printemps dernier, non pas en Bosnie, mais ici au Canada, lors d'une séance d'entraînement à Suffield. Cet incident fait actuellement l'objet d'une enquête.

Les histoires que Neil Bernard nous a racontées sur son service en Bosnie, sur la tragédie humaine qui s'est jouée là-bas et sur le rôle important des soldats canadiens sous les couleurs de l'ONU dans cette antichambre de l'enfer—c'est ainsi qu'il m'a un jour décrit la Bosnie—comptent parmi les meilleurs souvenirs que je garde de lui.

Il est important que notre débat de ce soir ne tourne pas à vide. J'ai entendu beaucoup de discours creux aujourd'hui. J'ai aussi vu trop d'esprit de parti. Nous parlons des hommes et des femmes qui ont choisi de servir le Canada en s'engageant dans les Forces canadiennes. Nous les avons envoyés en Bosnie à une époque où il n'y avait pas de paix à faire respecter, et ils ont apporté une aide humanitaire à la population locale. Certains ont été blessés, certains ont été tués, d'autres encore sont marqués à jamais par ce qu'ils ont vu, mais il reste qu'ils sont allés là-bas parce qu'il croyaient en l'engagement de Pearson en faveur de l'aide humanitaire et du maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies.

Au cours de la 34^e législature, nous avons tenu un débat sur l'ONU et sur ses résolutions concernant la crise du golfe Persique. Je me souviens très bien d'être intervenu dans le débat. Il ne portait pas sur un sujet aussi précis que celui d'aujourd'hui. Le gouvernement de l'époque ne voulait pas que nous parlions de l'engagement de nos troupes dans les hostilités si jamais la guerre éclatait. La motion nous demandait simplement d'appuyer les résolutions des Nations Unies. Je me souviens que j'attendais mon tour pour parler de cette motion. Il y avait une longue liste d'orateurs. Je voulais prendre la parole parce que je savais que, si la guerre éclatait et que le gouvernement canadien s'engageait à envoyer des troupes, des hommes et des femmes de